



Université
de Toulouse

Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
Programme IDEX « chaires d'attractivité 2013 » -
Appel à projets – Clôture : le 25 octobre 2013

Objectifs

Le programme a pour but d'attirer à l'Université de Toulouse, des scientifiques français ou étrangers à très forte visibilité internationale pour collaborer de manière durable avec les équipes de l'Université, contribuer à leur dynamisme et à leur implication dans les meilleurs programmes de recherche au plan mondial.

Eligibilité :

Ouvert à toutes les thématiques et à tous types de recherche, ce programme est accessible aux différentes communautés scientifiques, sans critères qui limiteraient la capacité de certaines équipes à postuler, comme la taille, la discipline ou les montants des projets. Les candidatures sont présentées par des membres de structures de recherche¹ du PRES Université de Toulouse, le cas échéant au nom d'une équipe de recherche. Ce programme fera l'objet d'une sélection des lauréats par le Comité d'Arbitrage sur l'unique base d'une évaluation scientifique des candidats et des projets, et sans autre considération que la qualité scientifique et la notoriété internationale.

Les candidats aux chaires doivent être des scientifiques seniors et relever de l'un des deux modes de relation avec l'Université de Toulouse suivants :

- recrutement sur un poste permanent, par un établissement de l'Université de Toulouse, comme professeur d'université, directeur de recherche ou sur un emploi équivalent (professeur des écoles des Mines, par exemple) ; il peut s'agir d'un « nouvel entrant » ou d'une personne ayant été recrutée depuis moins de 18 mois et qui n'était pas préalablement en poste dans un établissement de l'Université de Toulouse ; dans ce cadre, notamment pour attirer des scientifiques étrangers, les modalités permettant de recruter directement à tous les niveaux du corps des professeurs – y compris en classe exceptionnelle – seront mises en œuvre ;
- recrutement contractuel d'un « extérieur », membre permanent d'un établissement externe à l'Université, en tant que « professeur visitant » de longue durée correspondant à une présence minimale cumulée d'un an en Midi-Pyrénées durant le projet.

Il est précisé que le financement IDEX des chaires n'est pas destiné au versement de primes ou de sursalaires des membres en exercice permanent au sein de l'Université de Toulouse ou au rachat partiel de leur charge d'enseignement.

Montant alloué au programme – conditions de mise en œuvre - durée

Les chaires doivent permettre un financement approprié des frais d'installation des lauréats, du projet de recherche, de frais de missions sur le terrain ou de participation à des conférences, de bourses

¹ Equipe d'accueil, Unité Propre de Recherche, Unité Mixte de Recherche

postdoctorales, doctorales et même pré-doctorales. Leur montant peut aller jusqu'à 1 M€ pour un projet de 5 ans.

Un projet qui aurait rempli ses objectifs mais dont la pérennité serait compromise pour des raisons exogènes et imprévues pourra exceptionnellement solliciter une prolongation par une candidature motivée soumise au même processus de sélection.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera présenté par un chercheur ou un enseignant-chercheur d'une structure de recherche de l'un des membres de l'Université de Toulouse. Il sera rédigé de préférence en anglais. Si le dossier est rédigé en français, une traduction pourra être demandée. Il doit comporter :

1. Une lettre de présentation du projet par le responsable de l'équipe d'accueil ou de la structure de recherche d'accueil de la chaire à l'Université de Toulouse ;
2. une lettre de motivation signée par le candidat ;
3. un *curriculum vitae* détaillé du candidat comprenant au moins
 - a. la liste des fonctions occupées au cours de la carrière, au titre de la recherche et de la formation
 - b. une liste des prix et distinctions reçues
 - c. une liste des 20 plus importantes publications ;
4. un programme de travail détaillé décrivant notamment les collaborations envisagées avec la ou les équipes de recherche de l'Université de Toulouse, la date prévue pour le démarrage du projet, sa durée et les retombées attendues à moyen terme en matière de recherche et le cas échéant de formation; (5 pages maximum).
5. Une fiche financière détaillant, annuellement,
 - a. les postes de dépenses prévues en relation avec le programme de travail
 - b. leur mode de financement en faisant apparaître la part du financement par le programme IDEX et l'origine des cofinancements;
6. Un avis motivé du Directeur de la structure de recherche d'accueil;
7. Un avis motivé de l'instance compétente en matière de recherche de l'Etablissement porteur de la demande;
8. Un avis du chef d'Etablissement porteur, établi après consultation des Présidents ou Directeurs des autres établissements tutelles de la structure de recherche.

Calendrier

Les dossiers doivent être soumis avant le 25 Octobre 2013. Seuls les dossiers complets seront transmis au comité d'arbitrage (CAR) qui rendra son avis pour le 24 Janvier 2014. La décision d'attribuer une chaire sera alors prise par le Conseil d'Administration du PRES.

Modalités de soumission des projets :

Les porteurs de projets sont invités à compléter le formulaire en ligne accessible en suivant le lien : www.univ-toulouse.fr/recherche/recherche/appels-projets et à suivre les indications apparaissant sur la page après qu'ils aient validé le formulaire.

Information

Les demandes d'informations concernant ce programme peuvent être adressées au département « recherche et doctorat » du PRES à l'adresse: chaires@univ-toulouse.fr